



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 22/04/2022

Séance du lundi 28 avril 2022

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents : MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI - N REBILLON - ML GALOPIN - E CHALOPIIN - LP CHAUVIN - E OGER - P MOUBECHÉ - A AIME.

Excusés : MP PATIN (pouvoir à Ml Galopin) - R BORDET (pouvoir à MC Boucher) -

Absent : D BARON

Secrétaire de séance : Nicolas Rébillon

Séance ouverte à 20h

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :

- Approbation des CR de conseil municipal

Finances :

- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Taxe locale sur la publicité extérieure
- Budget primitif 2022 Le Parc 2, assujettissement à la TVA, dossier de consultation des entreprises « le Parc 2022 » (approbation de l'estimatif des travaux, lancement de l'appel d'offres), adressage des 3 lots à la construction

Culture :

- Changement de portage résidence Lalo

Urbanisme :

- Attribution du lot n°9 travaux du p'tit mic (plomberie, chauffage)
- Travaux défectueux au restaurant scolaire : acceptation d'indemnisation de l'assurance dommage ouvrages,
- Travaux de réfection appartement mairie (travaux en régie)
- Vente chemin rural à M.Louis Letranchant

Espaces verts :

- Commission ouverte à des membres de la société civile

Ressources humaines :

- Poste d'adjoint d'animation au service enfance
- Astreintes pour tâches exceptionnelles

Questions diverses :

- Plan de sécurité des St-Georges-de-France
- Point sur le travail de communication des associations (vidéo).

1. APPROBATION DES CR DE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus du 3 mars et du 4 avril 2022.

2. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie est de 200 000 €. Elle arrive à échéance le 3.06.2022.

Les propositions reçues sont les suivantes :

Renouvellement ligne trésorerie				
banque	frais	taux	type du taux	commission de non engagement
crédit agricole	400 €	0.804%	variable	non
caisse d'Epargne	350 €	0.350%	fixe	0.10%
la banque postale	200 €	1.260%	fixe	0.15%

Avec EFG, nous avons fait une simulation avec un tirage correspondant à nos besoins annuels habituels (200 000€).

Le coût du prêt (avec les frais fixes) sont les suivants :

1 280 € pour le crédit agricole

2 259 € pour la caisse d'épargne

Délibération : le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition du crédit agricole.

3. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Par délibération en date du 27.05.2021, la commune de Saint-Georges-de-Reintembault a revalorisé la taxe locale sur la publicité extérieure, conformément à l'article L2333-9 du CGCT.

Ce tarif maximum appliqué est relevé par décret du ministère de l'intérieur.

Le tarif 2021 de 16.20 € du m² par an s'applique dans les communes de moins de 50 000 habitants.

Le tarif 2022 reste inchangé.

Le tarif 2023 de 16.70 € du m² par an s'appliquera au 1^{er} janvier 2023 dans les communes de moins de 50 000 habitants.

Nous avons actuellement les affichages de :

Société	Emplacement	Grandeur panneau	Taxe nouvelle 2021	Taxe nouvelle 2022	Taxe nouvelle 2023
Affiouest	65 rue Jean Janvier	4 m ²	64.80 €	64.80 €	66.80€
Affiouest	43 rue Julien Maunoir	4 m ²	64.80 €	64.80 €	66.80€

Délibération : le conseil municipal entérine à l'unanimité l'augmentation actualisée par décret ministériel pour les années 2022 et 2023, et autorise la Maire à émettre les titres correspondants.

4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES « LE PARC 2022 » (APPROBATION DE L'ESTIMATIF DES TRAVAUX, LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES), ADRESSAGE DES 3 LOTS A LA CONSTRUCTION

- Appel d'offres

M. Boismartel présente l'estimatif des travaux établi par M. Giraud, maître d'œuvre.

Le marché de travaux va être passé en 2 parties : voie communale de desserte (budget communal - opération 196) et lotissement du Parc 2022 (création d'un lotissement avec assujettissement à la TVA).

Recettes :

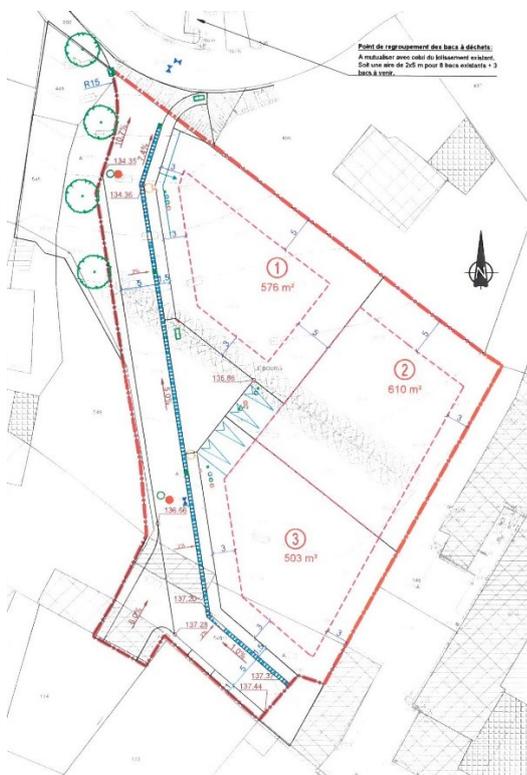
Pour le lotissement : 1 689 m² x 45 € = 76 055 €.

Lots viabilisés	surface m2
lot 1	576
lot 2	610
lot 3	503
Total	1689

Pour la voie communale (desserte de l'espace public), un dossier DSIL a été déposé. Une subvention de 65 800 € a été demandée (réponse des services de l'Etat fin juin).

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité l'estimatif des travaux et autorise l'appel d'offres.

▪ Adressage



L'adressage suivant est proposé :

Résidence du Parc.

Lot n° 1 : n° 9

Lot n° 2 : n° 10

Lot n° 3 : n° 11

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité l'adressage des 3 lots supplémentaires de la Résidence du Parc comme ci-dessus : Lot n° 1 : n° 9 ; Lot n° 2 : n° 10 ; Lot n° 3 : n° 11

5. BUDGET PRIMITIF 2022 LE PARC 2022, ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Mme Boucher présente le budget primitif le Parc 2022 en dépenses et en recettes pour un montant de 90 897 €.

Dans un premier temps, le Trésorier sollicite l'INSEE pour l'immatriculation de ce lotissement, ce qui nous permettra de l'assujettir à la TVA.

Délibération : le conseil municipal sollicite à l'unanimité le Trésor public pour l'ouverture du budget annexe lotissement du Parc 2022, et son assujettissement à la TVA.

6. CHANGEMENT DE PORTAGE RESIDENCE LALO

Le Centre Culturel Juliette Drouet et l'artiste LALO nous ont informé du changement de portage de la résidence-mission de Lalo (709 prod est remplacé par « la Grenade »).

Aussi, la commune est sollicitée pour la réaffectation des fonds soit 480 € HT de 709 prod à « la Grenade ».

Pour rappel, la délibération de participation au projet à hauteur de 480 € HT a été prise lors du conseil municipal du 25.11.2021.

« Le centre culturel Juliette Drouet poursuit le projet en résidence de Lalo en 2022, avec l'aide du Département et des partenaires.

La demande de soutien de la commune de Saint-Georges-de-Reintembault pour l'année 2022 est de **480 € HT**.

Le calcul est le suivant :

- 3 interventions de 2 heures à l'école de l'être à 60 € l'heure soit 360 € partagé avec le Département soit 180€ pour la Mairie,
- 2 interventions de 2h avec l'école partagées avec le Département et les deux autres partenaires (EHPAD, école de l'être et Odyssée) soit 60 € par partenaire,
- Le concert de Lalo et Vera en juillet soit 480 € partagé avec le Département soit 240 € pour la Mairie. »

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité une participation de 480 € pour le projet de résidence Lalo. Ce soutien financier sera apporté à la structure porteuse du projet « la Grenade ».

7. LOT 1 ET ATTRIBUTION DU LOT N°9 TRAVAUX DU P'TIT MIC (PLOMBERIE, CHAUFFAGE)

▪ Lot n°1 : maçonnerie

Lors du conseil municipal du 4.04.2022, l'entreprise B2R avait formulé son offre, alors qu'il n'avait pas reçu l'étude de sol. Le maître d'œuvre nous avait annoncé une plus-value de l'ordre de 4 000 € après prise en compte de l'analyse de l'étude de sol.

Or, il s'avère que les résultats de l'étude de sol de CSOL-Environnement semblent incohérents auprès du bureau d'étude SBLR.

Après de nombreux échanges entre le bureau d'étude SBLR et CSol Environnement, il semblerait que CSol se protège en indiquant des résultats très larges.

Un terrassier a été mandaté par le maître d'œuvre. Il est venu sur site mercredi 27/04, et les observations ne sont pas les mêmes que CSol. Dans tous les cas, une étude de sol plus profonde est nécessaire (étude G2 PRO).

Après concertation avec SBLR et B2R (entreprise de gros oeuvre), en partant de l'étude de sol existante de CSol, l'entreprise peut faire un renforcement du sol par inclusion rigide, qui permettrait de monter la construction comme prévu dans le devis de B2R. Mais cette solution est chiffrée à 22 000 € HT.

Pour pouvoir finaliser le devis B2r (qui se situera donc entre 4 000 € et 22 000 €), l'étude G2 PRO doit être réalisée :

Il convient donc de :

- Revoir avec CSol les résultats
- Faire une étude de sol G2 PRO
- Demander le redimensionnement des fondations par SBLR
- Demander un nouveau chiffrage à B2R

Le résultat sera vu lors du conseil municipal du 16.06.2022. Les conseillers municipaux souhaitent contacter Crestomodules pour éclaircir cette question.

- Lot n°9 (plomberie - chauffage) :

Nous avons reçu 2 offres : celle de l'entreprise Harel et celle de l'entreprise Landel Energie. Les offres sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre. Crestomodules pourra nous transmettre l'analyse finale le lundi 16 Mai 2022.

Pour rappel, l'estimation du maître d'œuvre pour ce lot est de 71 000 € HT (sans options).

L'option PSE 2 (panneau solaire) est estimée à 8500 € HT pour la partie CVC (sans compter les travaux du couvreur, plaquiste, peintre).

Les propositions seront vues lors du conseil municipal du 16.06.2022, après analyse totale de Crestomodules.

8. TRAVAUX DEFECTUEUX AU RESTAURANT SCOLAIRE : ACCEPTATION D'INDEMNISATION DE L'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGES

La SMABTP a pris contact avec la commune en qualité d'assureur de la société SBTS, dans ce dossier portant sur des remontées capillaires par les parois enterrées à l'intérieur du restaurant scolaire sur le mur séparatif entre la grande salle et la zone vestiaire, dossier ouvert par la Société d'assurances sous toutes réserves de responsabilité et de garantie.

La cause de ce sinistre réside dans un décollement du mur de la membrane d'étanchéité verticale mise en œuvre par notre sociétaire SBTS.

Les travaux de reprise ont été chiffrés à la somme de 28 158,49 €, soit :

- 26.558,49 € HT pour la reprise de la cause selon devis de SBTS qui détaille les travaux à réaliser (notamment décaissement avec dépose/repose des réseaux, mise en place d'un enduit d'imprégnation à froid, d'une étanchéité collée à chaud et d'un delta MS...)
- 1.600,00 € TTC pour la reprise des conséquences, somme contradictoirement arrêtée avec l'expert de SMANTP correspondant pour 350,00 € TTC à la reprise de 10m2 de placo/isolant, pour 750,00 € TTC à celle de 50 m2 la peinture et pour 500,00 € TTC à celle de 10m2 de faïence.

L'assurance a pris bonne note de la volonté de la Commune de reprendre directement les travaux. De ce fait, elle nous a fait parvenir une acceptation d'indemnité d'un montant de 28.158,49 €.

Délibération : le conseil municipal accepte à l'unanimité l'indemnité de 28 158.49 €, et autorise la Maire à signer l'acceptation d'indemnité.

9. TRAVAUX DE REFECTION APPARTEMENT MAIRIE (TRAVAUX EN REGIE)

Un appartement à l'étage de la Mairie est actuellement libre et nécessite des travaux de réfection. Par ailleurs, Landel énergies a établi un devis de 3 148.23 € HT pour la mise en place de départ de chauffage pour les deux logements de la mairie, avec régulation et compteur d'énergie.

Réfection appartement mairie		
fournisseur	nature des matériaux	montant HT
Landel énergie	2 départs chauffage	3 148.23 €
LTM Sétin	panneaux - visserie	1 829.34 €
Legrand Cerbonney	peinture	849.05 €
distrillec	matériel électrique	1 498.84 €
Legallais	plomberie	982.67 €
Legallais	plomberie	1 569.89 €
TOTAL		9 878.02 €

Des commandes pour des travaux annexes ont été groupées avec les commandes ci-dessus :

- Panneaux pour le local Cadran (ACCA) : 609.32 € HT
- Peinture église : 110.31 € HT
- WMC logements

Le conseil municipal souhaite revoir le montant du loyer après travaux.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité les devis de réfection de bâtiments publics pour un montant HT de 9 878.02 €, 11 853.62 € TTC (imputation globale à l'opération 210 - article 2315).

10. VENTE CHEMIN RURAL N° 195 (LD :BRILLANT) A M.LOUIS LETRANCHANT

Par délibération du 19.12.2019, le conseil municipal, à l'unanimité :

- A voté la mise à l'enquête pour le déclassement de ces chemins, et permettre leur mise en vente,
- A nommé le commissaire enquêteur, Monsieur Demont, et fixe l'enquête publique du 3 au 28 février 2020, avec une réunion publique d'informations organisée le jeudi 23 janvier 2020 (co-animée par le commissaire enquêteur et le géomètre expert), les riverains seront prévenus par courrier, par voie d'affichage et par insertion dans les journaux,

Par arrêté municipal en date du 13.01.2020, Le Maire de Saint-Georges-de-Reintembault a ordonné une enquête publique relative au projet de déclassement de voies communales et de 204 chemins ruraux (tout ou partie).

Monsieur Jean-Luc Demont, fonctionnaire à la DDTM en retraite, a été désigné en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée en mairie aux heures habituelles d'ouverture du Lundi 3 février 2020 à 9 heures au vendredi 28 février 2020 à 17 heures. Pendant la durée de l'enquête, le public a pu en prendre connaissance, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Monsieur le Commissaire Enquêteur qui les a annexées au registre.

Monsieur Jean-Luc DEMONT, Commissaire Enquêteur, a reçu personnellement les observations du public lors de ses permanences :

le 3 février 2020 de 9h à 12h
le 11 février 2020 de 14h à 17h
le 20 février 2020 de 9h à 12h
le 28 février 2020 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ont été remis au Maire dans le délai d'un mois. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant 1 an.

Par courrier du 6 janvier 2020, les riverains ont été invités (par courrier recommandé) à une réunion publique de présentation de l'enquête publique (le 2301.2020), et informés de la mise à l'enquête du 3.02 au 28.02.2020, ainsi que des modalités de l'enquête.

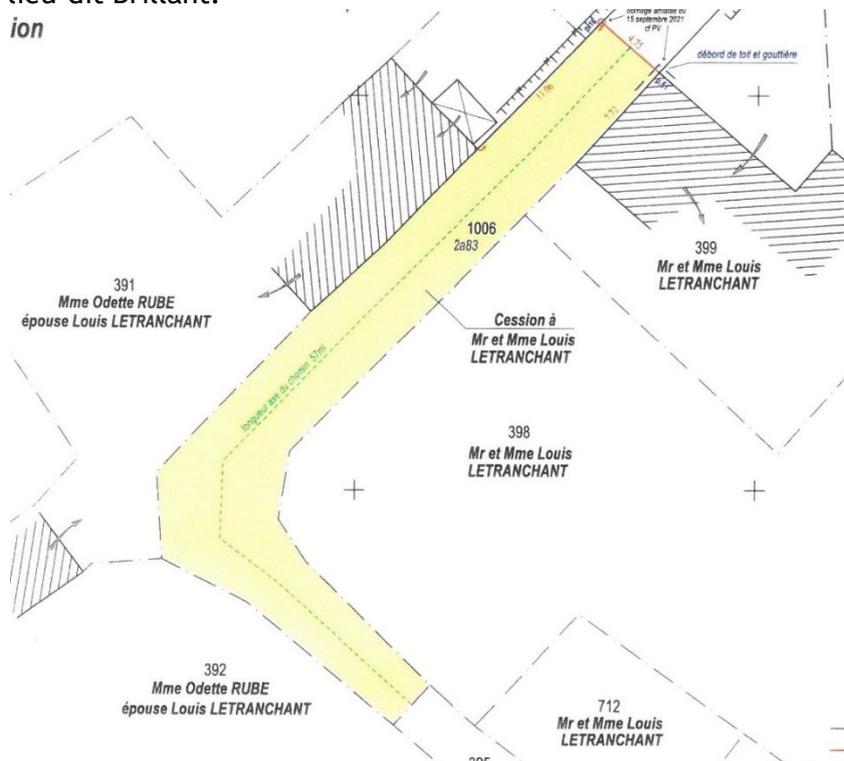
L'arrêté de mise à l'enquête a été affiché en mairie et sur les lieux du 17.01 au 29.02.2020. L'enquête a été annoncée dans 2 journaux locaux (Ouest France du 15.01.2020 et La Chronique Républicaine du 16.01.2020).

Par délibération du 30.07.2020, le conseil municipal a pris note des avis favorables pour 120 des chemins mis à l'enquête. Dans un premier temps, les chemins sont proposés à la vente aux propriétaires riverains.

Le prix de vente des chemins ruraux a été fixé à 1 € le m² par délibération du conseil municipal du 19.12.2019, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acheteur.

Un courrier de mise en demeure d'acheter a été envoyé le 20.05.2021 aux propriétaires riverains de ces 120 chemins, les invitant à présenter leur offre avant le 30.06.2021.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la vente du chemin rural n° 195 à M. Mme Louis Letranchant, au lieu-dit Brillant.



Délibération : Le chemin dit 195 été déclassé par enquête publique. Les seuls riverains de ce chemin sont M. Mme Louis Letranchant, ils ont reçu une mise en demeure d'acheter. M.Mme Louis Letranchant ont présenté une offre d'achat pour le dit chemins à 1 € le m². le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de 283 m² de chemin rural déclassé à M.Mme Louis Letranchant au prix de 1 € le m², frais de notaire et de géomètre à leur charge, et autorise la Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

11. COMMISSION OUVERTE A DES MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE

Lors du conseil municipal du 13.01.2022, il a été entériné le fait d'ouvrir la commission espaces verts à des habitants de Saint-Georges possédant une « expertise » dans le domaine.

Une charte de fonctionnement est établie selon le modèle suivant :

- Les membres de commissions sont désignés en conseil municipal.
- Leur mission est de participer au travail de réflexion des élus, ou d'être force de proposition auprès des élus,
- Ces commissions sont temporaires (pour un projet particulier) ou permanentes (en continue sur la mise en œuvre de la politique générale)
- Le fonctionnement des commissions est soumis aux mêmes règles que les commissions communales (présidence, convocation, animation des réunions, obligation de réserve).

Les personnes qualifiées proposées par Nicolas Rébillon sont les suivantes :

Christophe le Gal - Jean Manceau - Anne et Stuart Waechert - Jean-Pierre Juillard.

Il est également proposé qu'Edouard Oger intègre cette commission.

Délibération : le conseil municipal valide à l'unanimité l'intégration des personnes qualifiées proposées dans la commission espaces verts.

12. POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION AU SERVICE ENFANCE

Amanda Authouard a été recrutée au service enfance sur un poste à 20/35^e à compter du 1^{er} novembre 2021. Elle quitte son poste au 30.04.2022.

Lolita Auffray est recrutée pour reprendre ce poste.

Les effectifs de l'accueil de loisirs vont croissants, principalement au niveau des petits, qui demandent un taux d'encadrement plus important.

La commission ressources humaines est favorable au fait que Lolita soit nommée à temps complet du 1.05 au 31.08.2022.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité un temps complet au service animation du 1.05 au 31.08.2022

13. ASTREINTES POUR TACHES EXCEPTIONNELLES

La question des sollicitations exceptionnelles des agents pendant les week-ends (élection, St Georges de France..) a été évoquée en commission ressources humaines du 26.04.2022, qui propose que l'indemnisation des astreintes soit ouverte aux agents de la commune pour les missions exceptionnelles selon le barème en vigueur suivant :

- Le montant pour un dimanche : 46.55 € brut
- Le montant pour un samedi : 37.40 €
- Le montant pour une nuit : 10.75 €
- Le montant pour un week-end complet : 116.20 € (du vendredi soir au lundi matin)
- Le montant pour une semaine complète : 159.20 €

Les heures réelles effectuées pendant ces astreintes sont rémunérées (ou récupérées) selon le barème suivant :

- Heure de travail effectif majorée de 25% (pour les heures de week-end et de nuit)
- Heure de travail effectif majorée de 10% (pour les heures de semaine)

Délibération : le conseil municipal instaure à l'unanimité un régime d'astreintes à compter du 1^{er} avril 2022 pour les missions exceptionnelles, et charge la Maire de prendre les arrêtés correspondants.

14. PLAN DE SECURITE DES ST-GEORGES-DE-FRANCE

Le plan est présenté par Nelly Philippeaux.

Les dossiers de sécurité sont à l'étude de la commission de sécurité de Fougères du mois de mai.

15. POINT SUR LE TRAVAIL DE COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS (VIDEO).

La commission vie associative/communication propose le tournage d'un clip vidéo de promotion des activités et temps forts des associations.

Après réalisation, ce clip sera diffusé au Cinéma Julien Maunoir avant le commencement des séances et sur les supports de communication de la commune.

Le devis mieux disant de Macareux Productions est de 1 927.20 € TTC (tournage sur la journée de la fête St-Georges du 24 avril, et d'une ½ journée complémentaire le 28 mai).